

AFFAIRE N° 8 - Acquisition d'une parcelle de terrain attenante au Foyer des Pupilles, destinée à recevoir la construction d'une nouvelle station de traitement des eaux de la Ville.

M. REYDELLET donne lecture du rapport :

* Messieurs,

Il s'agit d'un terrain qui avait été choisi, après enquête, par la Société E.E.R. pour la construction d'une seconde station de traitement des eaux, voisin de l'actuelle station, et qui appartient au Centre Hospitalier Départemental.

L'occupation de ce terrain sera de deux sortes:

- 1°) station de traitement proprement dite - terrain clôturé et bâti en superstructure ;
- 2°) réservoir de stockage - ouvrage complètement enterré.

Ces dispositions avaient été arrêtées lors de la réunion qui s'est tenue dans le Cabinet de Monsieur le Secrétaire Général et sous la présidence de celui-ci le 31 Mars 1960, à laquelle assistaient, outre notre Ingénieur, le représentant de la Commune, M. le Directeur du Service de Santé et M. le Directeur du Centre Hospitalier Départemental.

Le Conseil Municipal lors de sa séance du 16 Juin 1961 avait donné son accord de principe quant à l'acquisition de ce terrain sur la base de 1.000.000, de francs CFA. Ce n'est que par la suite que la question a été soumise à la Commission Administrative du Centre Hospitalier Départemental qui a demandé que cette cession soit acceptée ... au prix de 3.700.000, francs CFA.

Je tiens à préciser que cette somme qui a été retenue par la Commission sera payée au moyen d'une subvention F.I.D.O.M.

La Commune n'aura à sa charge que les frais de l'acte "/.

LE MAIRE :

Messieurs, je vous dois une explication, car certains d'entre vous devaient se souvenir d'un vote qui a été pris par le Conseil Municipal.

J'avais demandé au Président de la Commission Administrative - M. CELEST - de réduire le prix qui avait été fixé au début par la Commission Administrative à 8 Millions de francs, et j'avais sollicité l'inscription au FIDOM d'une somme de 5 millions pour pouvoir payer un peu plus de la moitié...

Entre temps, le hasard a voulu que je sois de nouveau désigné à la Présidence de la Commission Administrative et, en accord avec M. CELEST, nous avons demandé à la Commission de revoir le prix et j'ai fait admettre celui d'un million qui a été accepté par la Commission Administrative, d'où délibération du Conseil Municipal sur le prix d'un million de francs CFA.

Cependant, entre temps, la demande de 5 millions ayant été acceptée et la subvention de 5 millions figurant au FIDOM, la Commission Administrative a fait observer qu'il était impossible de maintenir le prix d'un million puisque nous recevons pour cette acquisition une subvention de 5 millions.

Le prix de ce terrain sera donc payé moyennant une subvention. Il n'y aura donc pas de sortie de fonds de la part du budget communal.

Je vous devais, Messieurs, cette explication.

M. REYDELLET :

Je trouve ce prix nettement exagéré, étant donné qu'en 1950 je me suis occupé de la question d'expropriation des terrains de Bellepierre. Le Département a acheté 13 ha pour le prix de 7 millions environ....